



République Française

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

ID : 034-213402670-20200619-D_2020_027-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 19 Juin 2020

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 12 juin 2020

Le dix neuf juin deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Yoann GALHAC, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann LE MOAL

Absents représentés : Franck SALVAGNAC (procuration à Pascal DELIEUZE), Frédéric NADAL (procuration à Christine GRANIER)

Secrétaire : Aude FRIED

DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Saint Jean de Fos adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales) depuis plusieurs années. Il est demandé à la collectivité de désigner un délégué représentant les élus et un délégué représentant les agents.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Christine PORCHEZ comme déléguée représentant les élus et Madame Emmanuelle THEURIOT, représentante des agents (Mme Aurélie FANTIN suppléante).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de désigner Mme Christine PORCHEZ, représentante des élus et Madame Emmanuelle THEURIOT représentante des agents (Mme Aurélie FANTIN suppléante) afin de prendre part aux élections du conseil d'administration du CNAS.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 23.06.2020

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 23.06.2020

Signé : Le Maire